

Commission des courses de l'Ontario
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

**Ontario
Racing
Commission**

Suite 400
10 Carlson Court
Toronto, Ontario
M9W 6L2
Tel 416 213-0520
Fax 416 213-7827

**Commission
des courses
de l'Ontario**

Bureau 400
10, Carlson Court
Toronto (Ontario)
M9W 6L2
Tél. : 416 213-0520
Télééc. : 416 213-7827



Commission des courses de l'Ontario

Responsabilité en matière de communication d'information financière

Les états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et elles relèvent de la direction. La préparation des états financiers comprend forcément l'utilisation d'estimations fondées sur le discernement de la direction, en particulier si des opérations concernant l'actuelle période de référence ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes. Les états financiers ont été préparés comme il se doit selon des seuils de signification raisonnables et l'information disponible en date du 25 juin 2015.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et elle tient à jour un système de comptabilité interne et de contrôle administratif ayant pour but d'offrir une garantie raisonnable selon laquelle les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs de la Commission sont bien comptabilisés et suffisamment protégés.

Il incombe à la Commission désignée de veiller à ce que la direction remplisse ses responsabilités en matière de communication d'information financière et qu'elle soit en fin de compte responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit régulièrement avec la direction et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario pour discuter des mesures de contrôle interne se rapportant au processus d'établissement de rapports financiers et aux questions d'audit et de communication de l'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte bien de ses responsabilités.

Les états financiers ont été audités par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Il incombe à l'auditeur d'exprimer une opinion indiquant si les états financiers sont présentés fidèlement en respectant les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant énonce l'ampleur de l'examen et l'opinion de l'auditeur.

Pour la direction :

Le directeur exécutif et premier dirigeant,

La directrice, Finances et administration,

A stylized signature of Steve Lehman.

Steve Lehman

A stylized signature of Leslie Campbell.

Leslie Campbell



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des courses de l'Ontario
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des courses de l'Ontario au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Futur de la Commission

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note complémentaire 19 aux états financiers qui précise que des modifications législatives sont proposées pour intégrer le mandat actuel de la Commission des courses de l'Ontario à celui de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario.

Toronto (Ontario)
Le 25 juin 2015

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

Commission des courses de l'Ontario

État de la situation financière

Au 31 mars 2015

	31 mars 2015 (en milliers de dollars)	31 mars 2014 (en milliers de dollars)
Actifs financiers		
Trésorerie (note 4(A))	7 192	2 439
Comptes clients (note 6)	1 153	1 417
Montant à payer par la province (note 3)	-	284
	<u>8 345</u>	<u>4 140</u>
Passif		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	3 876	1 441
Produits différés (note 3)	1 327	-
Obligation au titre des prestations constituées (note 8(B))	640	742
Incitatif à la location différé (note 17)	82	195
	<u>5 925</u>	<u>2 378</u>
Actifs financiers nets	<u>2 420</u>	<u>1 762</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	128	156
Charges payées d'avance	33	33
	<u>161</u>	<u>189</u>
Excédent cumulé (note 4(B))	<u>2 581</u>	<u>1 951</u>

Engagements et éventualités (note 14)

Montants détenus en fiducie (note 5)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom de la Commission :



Elmer Buchanan, président



John Macdonald, membre

Commission des courses de l'Ontario

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Budget 2015 (en milliers de dollars) (Note 18)	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Produits			
Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (Annexe A)	100 000	98 586	-
Financement réglementaire (note 10)	6 188	6 351	4 605
Droits d'enregistrement et de permis	2 063	2 426	3 113
Recouvrement des coûts (note 11)	322	605	2 318
Amendes et pénalités	250	106	223
Intérêts créditeurs	20	51	25
Divers	9	26	3
Total des produits	108 852	108 151	10 287
Charges (note 15)			
Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (Annexe A)	99 759	98 319	-
Organisation des courses	2 924	2 874	2 829
Vérification de l'observation	1 364	1 210	1 492
Contrôle des médicaments	1 091	1 294	1 216
Administration	834	746	1 028
Audiences et arbitrage	560	477	692
Gouvernance	596	644	622
Délivrance de permis et diligence raisonnable	807	979	575
Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario (note 3)	—	-	563
Administration du PAC et du PDICQH	381	469	482
Services vétérinaires	331	437	262
Services gouvernementaux	172	62	111
Soutien à l'industrie	33	10	44
Total des charges	108 852	107 521	9 916
Excédent annuel	-	630	371
Excédent annuel, en début d'exercice	1 951	1 951	1 580
Excédent annuel, en fin d'exercice	1 951	2 581	1 951

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État de l'évolution des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Excédent annuel	630	371
Acquisition d'immobilisations corporelles	(47)	(56)
Amortissement des immobilisations corporelles	75	64
Acquisition de charges payées d'avance	(76)	(85)
Utilisation de charges payées d'avance	76	61
	<u>28</u>	<u>(16)</u>
Augmentation des actifs financiers nets	658	355
Actifs financiers nets, en début d'exercice	1 762	1 407
Actifs financiers nets, en fin d'exercice	<u>2 420</u>	<u>1 762</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	630	371
Amortissement des immobilisations corporelles	75	64
	<u>705</u>	<u>435</u>
 Variation des soldes de fonctionnement sans effet sur la trésorerie		
Fonds de roulement d'exploitation sans effet sur la trésorerie	4 310	(12)
Obligation au titre des prestations constituées	(102)	(272)
Incitatif à la location différé	(113)	(81)
	<u>4 095</u>	<u>(365)</u>
 Opérations liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(47)</u>	<u>(56)</u>
 Variation nette de la trésorerie	4 753	14
 Trésorerie, en début d'exercice	<u>2 439</u>	<u>2 425</u>
 Trésorerie, en fin d'exercice	<u>7 192</u>	<u>2 439</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

Annexe A

(Note 3)

	Budget 2015 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Produits		
Entente de paiements de transfert du PFPICC	100 000	99 800
Intérêts créditeurs et divers	-	113
	100 000	99 913
Moins : Produits reportés	-	(1 327)
Total des produits	100 000	98 586
Charges (note 15)		
Bourses		
Hippodromes centralisés	68 900	70 919
Hippodromes régionaux	5 000	1 532
Hippodromes FAR	6 373	8 100
Soutien opérationnel		
Hippodromes régionaux	3 250	1 492
Hippodromes FAR	8 377	7 929
Développement de l'industrie	8 100	
Soutien aux éleveurs		7 000
Administration du PFPICC		916
Marketing, valorisation de la marque et communications		356
Autre		75
Total des charges du PFPICC nettes de l'administration du PAC et du PDICQH	100 000	98 319
Administration du PAC et du PDICQH (note 3)		267
Total des charges du PFPICC		98 586
Excédent annuel		-

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2015

1. Objectif de la Commission

À compter du 15 décembre 2000, la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* a maintenu la Commission des courses de chevaux de la province (la « Commission ») en tant qu'organisme de réglementation de la Couronne qui est autofinancé et autonome. Il incombe à la Commission d'administrer, de diriger, de contrôler et de réglementer les courses de chevaux en Ontario.

À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Commission est exemptée des impôts sur le bénéfice prélevés par les gouvernements fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales conventions comptables

A) RÈGLES COMPTABLES DE BASE

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables pour le secteur public, établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation, à compter de l'année suivant son acquisition, comme suit :

Matériel de bureau et fournitures	5 ans
Logiciel et matériel	3 ans
Logiciel sur mesure	7 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Le financement réglementaire est porté aux produits dans l'exercice durant lequel il est exigible.

Les droits de permis et d'enregistrement sont comptabilisés comme des produits lorsque les permis sont délivrés.

Les produits tirés des amendes et des pénalités, déduction faite de la provision pour montants irrécouvrables, sont constatés lorsque les amendes et les pénalités sont imposées.

Les produits différés sont comptabilisés comme des montants reçus en cours d'exercice, dans le cadre du PFPICC, qui doivent être versés aux bénéficiaires des accords de paiements de transfert après la fin l'exercice.

D) COMPTABILISATION DES CHARGES

Les charges sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au cours de l'exercice pendant lequel elles sont engagées.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2015

E) AVANTAGES SOCIAUX

I) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés à temps plein de la Commission cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de plusieurs organismes provinciaux. Si la participation est obligatoire pour les employés à temps plein, ce n'est pas le cas pour les employés à temps partiel qui ont la possibilité de ne pas y cotiser. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF, détermine les paiements annuels que la Commission doit verser au régime. Puisque les promoteurs ont la responsabilité d'assurer la viabilité financière du régime de retraite, tout excédent ou déficit actuariel découlant d'une évaluation actuarielle réglementaire ne constitue ni un actif ni un passif pour la Commission.

II) AVANTAGES NON LIÉS À LA RETRAITE

Le coût des avantages non liés à la retraite après le départ à la retraite est assumé par le gouvernement de l'Ontario et ne figure pas dans l'état des résultats.

III) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées tient compte des indemnités de départ versées aux employés à la cessation d'emploi ou au départ à la retraite.

F) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et le passif financier de la Commission sont comptabilisés comme suit :

- La trésorerie est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; par conséquent, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
- Les comptes clients sont évalués au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour moins-value. Les provisions pour moins-value servent à rendre compte des comptes clients au coût inférieur après amortissement et de la valeur nette recouvrable, en cas de recouvrabilité et de risque de pertes. La variation des provisions pour moins-value est consignée dans l'état des résultats d'exploitation.
- Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont indiqués au prix coûtant.

La Commission n'a pas recours à des instruments financiers dérivés.

G) INCERTITUDE D'ÉVALUATION

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés pour la période de référence. Les postes nécessitant l'utilisation d'estimations importantes sont : la durée de vie utile des immobilisations, les obligations au titre des prestations constituées, et les provisions pour moins-value.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et elles sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données lorsqu'elles sont disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans ces états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2015

3. Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario)

Le 12 mars 2012, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG ») et le ministère des Finances ont annoncé que le programme des machines à sous dans les hippodromes de l'Ontario prendrait fin le 31 mars 2013. Par suite de cette décision, en octobre 2013, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) d'alors a annoncé la mise en place du Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (PFPICC ou Programme) sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2014. Le Programme a été créé par les décrets 251/2014 et 528/2014 au début de 2014.

Pour aider la Commission à préparer le lancement du PFPICC, en février 2014, le MAAO a convenu de verser un financement provisoire à la Commission en vertu du programme de transition de l'industrie des courses de chevaux. En 2014, ce financement de 484 000 \$ était inclus dans le poste « recouvrement des coûts » (note 11) dans l'état des résultats dont un montant 284 000 \$ était inclus dans le poste « montant à payer par la province » dans l'état de la situation financière.

L'une des composantes du PFPICC est l'établissement d'une nouvelle division au sein de la Commission, la Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. Cette division est l'organe de la Commission responsable du développement de l'industrie et est chargée de la mise en œuvre efficace du Programme et de la répartition des fonds. En vertu de ce plan quinquennal, la province octroiera jusqu'à 500 millions de dollars (100 millions par an) pour appuyer l'industrie des courses de chevaux. Le plan comprend un soutien accru pour les bourses, les dates des courses, et les éleveurs de chevaux de course, l'intégration des courses de chevaux à la stratégie des jeux de la province et prône un nouveau modèle de gouvernance pour l'industrie.

Durant l'exercice 2015, la Commission a reçu 99,8 millions de dollars dans le cadre du PFPICC (2014 – 0 \$). La CCO a conclu une entente de responsabilité avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) qui précise les activités subventionnées, établit un cadre pour la production de rapports et fixe des indicateurs de responsabilité et de rendement.

Aux fins du PFPICC, les hippodromes de l'Ontario ont été segmentés en trois catégories :

1. Financement pour les hippodromes centralisés, soit ceux de Clinton, Flamboro Downs, Georgian Downs, Grand River, Hanover, Western Fair, Mohawk et Woodbine.
2. Financement pour les hippodromes régionaux, soit ceux de Dresden, Hiawatha Horse Park, Kawartha Downs et Lakeshore.
3. Financement pour les hippodromes FAR, soit ceux de Fort Erie, Ajax Downs et Rideau Carleton.

Les coûts totaux d'administration du Programme d'amélioration du cheval (PAC) et du Programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses (PDICQH) en 2014-2015 se sont chiffrés 469 000 \$ (482 000 \$ en 2014), dont 267 000 \$ (0 \$ en 2014) ont été octroyés dans le cadre du PFPICC.

Au 31 mars 2015, les produits différés de 1 327 000 \$ représentent des montants reçus durant l'exercice dans le cadre du PFPICC, qui doivent être versés aux bénéficiaires des accords de paiements de transfert après la fin de l'exercice.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2015

4. Trésorerie et réserve de trésorerie

A) TRÉSORERIE

Le solde de trésorerie figurant dans l'État de la situation financière se compose comme suit :

	31 mars 2015 (en milliers de dollars)	31 mars 2014 (en milliers de dollars)
Général	2 944	1 439
Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario	3 248	-
Réserve	1 000	1 000
	<u>7 192</u>	<u>2 439</u>

B) RÉSERVE

Le paragraphe 13(1) de la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* autorise la Commission à conserver ses excédents, à moins que, conformément au paragraphe 13(2), le ministre responsable lui ordonne de verser au Trésor de la province de l'Ontario une partie de ses excédents, comme le détermine le ministre. En 2002, la Commission a obtenu l'approbation du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs d'établir un compte de réserve qui ne peut dépasser 25 % du budget d'exploitation annuel de la Commission. Cette réserve servira de réserve d'exploitation dans le cas d'un manque à gagner imprévu.

5. Montants détenus en fiducie

Au 31 mars 2015, la Commission détenait des fonds dans des comptes bancaires en fiducie portant intérêt au nom de tiers de l'industrie des courses de chevaux, comme suit :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 en milliers de dollars)
Montants détenus en fiducie :		
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux standardbreds	668	851
Programme relatif au dioxyde de carbone total	20	152
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de l'hippodrome de Quinte	12	12
	<u>700</u>	<u>1 015</u>

Les fonds en fiducie administrés par la Commission ne figurent pas dans les états financiers puisque les actifs ne sont pas détenus au profit de la Commission.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2015

A) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX STANDARD BRED

La Commission détient les comptes pour les bourses destinées aux marchés libérés et aux hippodromes non agréés qui seront réaffectées aux bourses d'autres hippodromes.

B) PROGRAMME RELATIF AU DIOXYDE DE CARBONE TOTAL (TCO2)

Le montant détenu en fiducie représente le financement reçu de l'Agence canadienne de pari mutuel (« ACPM ») dans les années antérieures dans le but de subventionner les coûts de tests de dépistage d'agents alcalinisants chez les chevaux dans les hippodromes qui proposent des paris mutuels. Ces montants n'ont pas été payés avant la fin de l'exercice et sont détenus en fiducie pour les hippodromes.

C) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX DE L'HIPPODROME DE QUINTE

En l'absence d'un exploitant autorisé à l'hippodrome de Quinte, la Commission a commencé, en décembre 2008, à détenir en fiducie le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux.

6. Comptes clients

	31 mars 2015 (en milliers de dollars)	31 mars 2014 (en milliers de dollars)
Produits et autres comptes clients	1 080	497
TVH à recevoir	99	1 057
	1 179	1 554
Moins : Provision pour créances douteuses	(26)	(137)
	1 153	1 417

Les comptes clients comprennent la TVH à percevoir et les montants devant être acquittés par des détenteurs de permis de l'industrie, qui sont exigibles dès réception de la facture. Les provisions pour créances douteuses ne concernent pas nécessairement la plupart des comptes clients à recevoir en raison du rapport de délivrance de permis qu'entretient la Commission avec ces parties. La provision pour créances douteuses représente la provision correspondante pour une partie des amendes à percevoir.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2015

7. Comptes fournisseurs et charges à payer

	31 mars 2015 (en milliers de dollars)	31 mars 2014 (en milliers de dollars)
Comptes fournisseurs	3 153	642
Congés cumulés, salaires et avantages sociaux	723	799
	3 876	1 441

Les comptes fournisseurs concernent en grande partie les opérations ordinaires avec des fournisseurs indépendants et sont assujettis à des clauses commerciales habituelles. Les congés cumulés, salaires et avantages sociaux sont comptabilisés en fonction des dispositions et des pratiques en matière d'emploi en vertu de la législation connexe. Les sommes à verser dans le cadre de la rémunération le sont comme le prévoient ces obligations contractuelles ou réglementaires.

8. Avantages sociaux

A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les paiements annuels de la Commission, qui s'établissaient à 280 000 \$ (294 000 \$ en 2014), sont inclus dans les charges « Avantages sociaux » à la note 15.

B) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées tient compte des indemnités de départ versées aux employés à la cessation d'emploi ou au départ à la retraite.

9. Immobilisations corporelles

	(en milliers de dollars)				(en milliers de dollars)
	Logiciel et matériel	Logiciel sur mesure	Matériel de bureau et fournitures	Améliorations locatives	Valeur comptable nette
Coût					
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2014	465	—	291	450	1 206
Acquisitions	2	44	1	—	47
Solde de clôture, 31 mars 2015	467	44	292	450	1 253
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2014	(412)	—	(278)	(360)	(1 050)
Amortissement	(26)	—	(4)	(45)	(75)
Solde de clôture, 31 mars 2015	(438)	—	(282)	(405)	(1 125)
Valeur comptable nette, 31 mars 2015	29	44	10	45	128

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2015

	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)
	Logiciel et matériel	Matériel de bureau et fournitures	Améliorations locatives	Valeur comptable nette
Coût				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2013	416	284	450	1 150
Acquisitions	49	7	—	56
Solde de clôture, 31 mars 2014	465	291	450	1 206
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2013	(399)	(272)	(315)	(986)
Amortissement	(13)	(6)	(45)	(64)
Solde de clôture, 31 mars 2014	(412)	(278)	(360)	(1 050)
Valeur comptable nette, 31 mars 2014	53	13	90	156

Au cours de l'exercice, la CCO a commencé à mettre au point le système IRIIS (International Racing Intelligence Information Service). IRIIS est une plateforme mondiale de partage de données permettant l'échange de renseignements entre les multiples organismes de réglementation de l'industrie. Au 31 mars 2015, des coûts de 44 000 \$ avaient été capitalisés au titre de ce projet. Ces coûts seront amortis sur une période de sept ans.

10. Financement réglementaire

Le montant du financement réglementaire a été établi de sorte que la somme totale de ce financement et des autres produits perçus par la Commission suffirait à couvrir tous les coûts inhérents au fonctionnement de la Commission. Le financement a été calculé comme un pourcentage du total des paris effectués dans chaque association. À compter du 1^{er} avril 2014, le pourcentage des paris obtenu au titre du financement réglementaire a augmenté, passant de 0,5 à 0,75 %.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2015

11. Recouvrement des coûts

La Commission recouvre auprès de l'industrie et du MAAO certains coûts pour ses activités, comme suit :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Recouvrement de coûts :		
Contrôle des médicaments pour les chevaux	-	819
MAAO – Financement de transition (note 3)	-	484
Programme TCO2	522	454
Programme d'amélioration du cheval	-	285
Programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses	-	131
Divers	83	125
Examens du compte pour les bourses	-	20
	605	2 318

A) CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS POUR LES CHEVAUX

Une lettre d'intention datée du 20 décembre 2006, entre le groupe consultatif de l'industrie de courses de chevaux de l'Ontario et la Commission, a permis de constituer le groupe de travail sur le contrôle des médicaments pour les chevaux. Le mandat du groupe de travail, qui est administré par la Commission et qui est financé partiellement par les hippodromes et le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux, est de lutter contre l'approvisionnement et l'utilisation de médicaments illégaux pour les chevaux dans l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. L'entente, qui portait sur une période de deux ans, à savoir du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008, exigeait que l'industrie fasse des versements réguliers pour financer le groupe de travail, et la Commission constatait ces paiements comme des recouvrements différés auprès de l'industrie jusqu'à ce que les coûts connexes soient engagés. Depuis l'expiration de l'entente initiale de deux ans, la Commission a pris des dispositions pour pouvoir continuer à administrer le groupe de travail en vertu des mêmes modalités et dispositions financières. Au 31 mars 2014, tout le financement provenant de l'industrie qui était destiné au groupe de travail avait été utilisé. À compter de l'exercice 2015, le programme de contrôle des médicaments pour les chevaux est financé au moyen d'une augmentation du financement réglementaire global (note 10).

B) PROGRAMME TCO2

Depuis le 1^{er} octobre 2010, la Commission assume la responsabilité de recueillir les échantillons et d'effectuer les tests en laboratoire pour le programme TCO2. Les coûts des tests pour dépister la présence d'agents alcalinisants chez les chevaux des hippodromes qui proposent des paris mutuels sont indiqués au poste « contrôle des médicaments ». Ces charges sont recouvrées entièrement au moyen d'imputations aux exploitants d'hippodromes, déduction faite des subventions de l'ACPM, et sont incluses dans le poste « recouvrement des coûts ».

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2015

C) PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU CHEVAL

Depuis le 1^{er} mai 2005, la Commission est responsable de l'administration du Programme d'amélioration du cheval (PAC). Le PAC est un programme incitatif concernant les courses et l'élevage instauré en 1974. Les objectifs du programme sont les suivants : compléter les bourses versées; améliorer la qualité et la quantité de la population de chevaux de course en Ontario; financer la recherche équine; promouvoir les chevaux élevés en Ontario; et encourager l'élevage et la propriété des chevaux dans la province. Un protocole d'entente daté du 30 septembre 1996, conclu à l'époque entre le ministère de la Consommation et du Commerce, l'Ontario Horse Racing Industry Association et la Commission, a prévu une réduction des taxes sur les paris mutuels, les produits cédés étant répartis entre les divers intervenants de l'industrie. Des ententes subséquentes sont venues se greffer au protocole d'entente afin d'inclure une répartition des produits tirés des machines à sous dans les hippodromes. Cette portion du financement du PAC a pris fin le 31 mars 2013. Depuis le 1^{er} avril 2014, les coûts de l'administration du PAC sont financés dans le cadre du PFPICC. Des états financiers distincts ont été préparés pour le PAC, et ces états financiers ont été vérifiés par un cabinet d'expertise-comptable indépendant.

D) PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE QUARTER HORSES

À la suite d'une entente conclue entre la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et les propriétaires de l'hippodrome d'Ajax Downs, la Commission est responsable de la gestion du Programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses (PDICQH) afin de mettre en place un programme visant l'amélioration de l'industrie des courses de quarter horses et des courses de chevaux en général. Depuis mars 2006, le programme était financé par une tranche des produits tirés des machines à sous de l'hippodrome. Depuis le 1^{er} avril 2014, l'industrie ontarienne des quarter horses, incluant l'administration du PDICQH, est financée dans le cadre du Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (note 3). Des états financiers distincts ont été préparés pour le PDICQH, et ils ont été vérifiés par un cabinet d'expertise-comptable indépendant.

E) EXAMENS DU COMPTE POUR LES BOURSES

Conformément aux modifications apportées aux règlements des courses qui ont été approuvées en 2008, la Commission a recouvré les coûts liés à l'examen des états financiers du compte pour les bourses que les exploitants d'hippodrome détiennent en fiducie pour les professionnels des chevaux.

12. Rémunération des membres

La rémunération totale du président et des membres de la Commission pour l'exercice s'établissait à 139 000 \$ (192 000 \$ en 2014). La rémunération des membres est imputée au poste « gouvernance » dans l'état des résultats et au poste « services » à la note 15.

13. Instruments financiers

A) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Commission soit incapable de satisfaire à ses obligations dans les délais ou à des coûts raisonnables. La Commission gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. La Commission prépare son budget et ses prévisions relatives à la liquidité dans le but de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour remplir ses obligations. Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont généralement payables dans les 30 jours après la réception de la facture.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2015

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en omettant de remplir une obligation. La Commission est exposée au risque de crédit découlant de ses comptes clients. En raison de la nature de ces comptes clients, la Commission comptabilise ses comptes client sans perte de valeur fondée sur les tendances.

De l'avis de la direction, la Commission n'est pas exposée à un risque considérable de taux d'intérêt, de devise, de liquidité ou de crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

14. Engagements et éventualités

A) La Commission a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation pour les bureaux du siège social et les véhicules dont les paiements de location minimums exigibles pour chaque exercice se présentent comme suit :

	Bureaux (en milliers de dollars)	Véhicules (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
2016	384	48	432
2017	26	35	61
2018	13	10	23
2019	-	8	8
	423	101	524

B) La Commission s'est constituée partie dans différentes actions en justice résultant du cours normal des activités, ce qui pourrait donner lieu à des charges futures. Le dénouement et les modalités ultimes des actions en justice ne peuvent pas être déterminés pour le moment et, par conséquent, aucune provision n'est prévue dans ces états financiers pour toute charge pouvant en découler. Tout règlement versé par la Commission sera, le cas échéant, comptabilisé au cours de la période pendant laquelle le règlement intervient.

15. Charges par poste

Voici un résumé des charges par poste :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Salaires et traitements	4 602	4 604
Services (Note 16)	101 073	3 572
Avantages sociaux (note 8)	816	834
Transports et communication	840	725
Fournitures	115	117
Amortissement	75	64
Total des charges	107 521	9 916

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2015

Les charges encourues pour une activité donnée sont affectées à cette activité selon les coûts réels. Les charges qui ne sont pas attribuées à une activité donnée, comme les frais généraux, sont affectées aux secteurs d'activités dans l'état des résultats, compte tenu des estimations du temps consacré à chaque activité.

16. Opérations entre apparentés

La Commission a versé à la province de l'Ontario les montants suivants : 961 000 \$ (907 000 \$ en 2014) pour des services d'enquête et des services connexes de la Police provinciale de l'Ontario; 222 000 \$ (191 000 \$ en 2014) pour des services administratifs, des services de technologie de l'information et pour l'utilisation de matériel informatique.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu 99,8 millions de dollars du MAAARO dans le cadre du Programme de financement du partenariat de l'industrie des courses de chevaux (note 3).

La Commission a des responsabilités de gouvernance et d'administration en ce qui concerne certains programmes financés par l'industrie et procède au recouvrement de certains de ses coûts comme cela est indiqué à la note 11.

17. Incitatif à la location différé

Dans le cadre de ses conventions de bail pour les bureaux de son siège social, la Commission a négocié un incitatif à la location différé de 820 000 \$, ce qui comprend la valeur des périodes de location gratuite et le coût des améliorations locatives. Cet incitatif à la location différé est amorti comme une réduction de la charge locative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 10 ans, à partir du 1^{er} avril 2006, date de début du bail.

18. Données budgétisées

Les données budgétisées représentent le budget initial de la Commission pour l'exercice approuvé par son conseil d'administration. Les données budgétisées pour le PFPICC ont été établies dans l'entente modifiant l'entente de responsabilité de la CCO conclue avec ce qui était alors le MAAO en date du 26 mars 2014. Ces états financiers présentent uniquement le budget approuvé à l'origine.

19. Futur de la Commission

Dans le budget provincial du 23 avril 2015, le gouvernement a indiqué qu'il s'engageait à réaligner stratégiquement la réglementation, la prise de décisions arbitrales et le financement relativement aux courses de chevaux dans la province au sein du gouvernement et des organismes. Il est important pour la viabilité à long terme de l'industrie de renforcer la collaboration entre l'industrie et le gouvernement, de manière à reconnaître son rôle dans l'Ontario rural et urbain.

Le gouvernement a annoncé qu'en 2015-2016, il proposera des modifications à certaines lois. S'ils sont adoptés, ces changements intégreront le soutien de l'industrie des courses de chevaux dans la province au mandat de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et transféreront les responsabilités réglementaires de la province pour les courses de chevaux à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario.